

Préavis N° 5/06.2023

Morges, le 23 mai 2023

**CRÉATION DE 10 PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE - BALLENS**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie le mardi 23 mai 2023 dans les locaux de Couvaloup 10 à Morges. Cette commission est composée des personnes suivantes :

- Mme Elisabeth Morerod, Municipale à Lonay
- Mme Katharina Zurn, Municipale à Echandens
- Mme Anne-Catherine Gras, Municipale à Berolle
- Mme Marie Christine Gilliéron, Syndique de Hautemorges, rapporteur

Les membres de la commission ont été reçus par Mme Valérie Induni, Présidente du CODIR, Mme Sylvie Ciana, Vice-présidente, M. Anthony Vieira, Directeur de l'ARASMAC, et M. Manuel Canosa, adjoint de direction du secteur « Enfance ». Les membres de la commission les remercient de leur disponibilité ainsi que pour les informations fournies.

**1 PRÉAMBULE**

La création de cette structure est une opportunité car elle répond à un réel besoin de places d'accueil dans les hauts du district, car il n'y en a aucune dans ce secteur du Pied du Jura.

**2 DISCUSSION**

Une demande de permis de construire devant être déposée auprès de la Commune, l'ouverture de la structure prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2024 paraît réaliste.

Devisés à CHF 120'000.-, les coûts des travaux de mise en conformité seraient en grande partie couverts par la subvention « aide à la pierre » de la FAJE.

Les enfants seront accueillis 5 jours par semaine à raison de 10 heures quotidiennes.

Le projet fait état de 10 places, mais la structure pourrait être « poussée » à 12 places maximum.

Il est à relever que 39 enfants âgés de de 2 à 4 ans provenant des Communes de Bière, Ballens, Berolle, Mollens et St-Livres sont sur la liste d'attente du Réseau AJEMA.

### 3 ASPECTS FINANCIERS

Le budget 2024 sera augmenté d'un déficit à couvrir de CHF 134'495.- déduction faite des recettes parentales et de la subvention FAJE. S'agissant de l'ouverture d'une nouvelle structure, il ne s'agit là que de prévisions.

### 4 CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la création de 10 places préscolaires supplémentaires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
2. d'accepter d'ajouter au budget 2024, les montants du déficit à couvrir à la participation des communes (4525.00.73100) et à la subvention par le réseau du déficit des structures (3525.01.73100)

Au nom de la commission ;

Marie Christine Gilliéron  
*Commune de Hautemorges*



Anne-Catherine Gras  
*Commune de Berolle*



Elisabeth Morerod  
*Commune de Lonay*



Katharina Zurn  
*Commune d'Echandens*



Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 22 juin 2023